

**NORBORD INC.****FORMULAIRE DE PROCURATION – ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE QUI AURA LIEU LE 29 AVRIL 2009**

Le porteur d'actions ordinaires (l'« actionnaire ») soussigné de NORBORD INC. (la « société ») nomme par les présentes **ROBERT J. HARDING**, président du conseil de la société ou, à son défaut, **J. BARRIE SHINETON**, président et chef de la direction de la société, ou au lieu et à l'exclusion de ceux-ci, \_\_\_\_\_, avec pleins pouvoirs de substitution, son fondé de pouvoir pour assister et agir en son nom à **l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui aura lieu le mercredi 29 avril 2009** et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement, au même titre et investi du même pouvoir que si le soussigné était présent en personne à cette assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement et, sans que soit limitée la portée générale du pouvoir conféré par les présentes, les fondés de pouvoir nommés ci-dessus reçoivent expressément la directive de voter de la manière indiquée ci-après (**ou, à défaut de directives, pour les questions indiquées ci-après**) :

**1. Élection des administrateurs**

VOTE OU ABSTENTION DE VOTE pour l'élection des personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la société, tel qu'il est indiqué ci-après :

	Abstention			Abstention	
	Pour	de vote		Pour	de vote
<b>1 Jack L. Cockwell</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>6 Robert J. Harding</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>2 Dian N. Cohen</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>7 Neville W. Kirchmann</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3 Pierre Dupuis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>8 Margot E. Northey</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4 Gordon E. Forward</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>9 J. Barrie Shineton</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>5 Dominic Gammiero</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**2. Nomination des vérificateurs**

VOTE  OU ABSTENTION DE VOTE  pour la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en tant que vérificateurs de la société et l'autorisation donnée aux administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

**3. Modification du plan d'options d'achat d'actions**

VOTE POUR  OU CONTRE  une résolution ordinaire portant approbation d'une modification du plan d'options d'achat d'actions de Norbord Inc. visant à augmenter le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de ce plan de 10 millions à 20 millions.

**4. Regroupement d'actions**

VOTE POUR  OU CONTRE  une résolution spéciale portant approbation d'une modification aux statuts constitutifs mis à jour de la société visant à regrouper ses actions ordinaires émises et en circulation à raison de une action ordinaire post-regroupement pour chaque tranche de dix actions ordinaires pré-regroupement.

Le soussigné confère en outre un pouvoir discrétionnaire aux personnes nommées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard de quelque autre question dont l'assemblée peut être dûment saisie.

Le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom de l'actionnaire

\_\_\_\_\_  
Signature de l'actionnaire

**La présente procuration est sollicitée pour le compte de la direction de la société. Les actionnaires ont le droit de nommer une autre personne pour les représenter à l'assemblée que les fondés de pouvoir désignés ci-dessus et peuvent exercer ce droit en inscrivant le nom de leur fondé de pouvoir dans l'espace réservé à cette fin. L'actionnaire qui souhaite nommer un autre fondé de pouvoir qu'un membre de la direction doit remplir le présent formulaire de procuration et le renvoyer à Compagnie Trust CIBC Mellon.**

**Remarques relatives à la procuration**

1. L'actionnaire ou son représentant dûment autorisé par écrit doit signer la présente procuration. Si l'actionnaire est une société, son sceau doit être apposé ou la procuration doit être signée par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé de la société.
2. Le présent formulaire de procuration doit être daté et la signature qui y est apposée doit correspondre en tous points au nom auquel les actions sont immatriculées. Si la présente procuration n'est pas datée, elle sera réputée porter la date à laquelle elle a été postée par la société.
3. Les personnes qui apposent leur signature en qualité de liquidateur, d'administrateur successoral, de fiduciaire ou en une autre qualité devraient l'indiquer et inscrire leur titre au complet.

**Options de vote**

Pour voter rapidement, vous pouvez utiliser un téléphone à clavier ou Internet.

**Par téléphone :** Pour voter par téléphone, composez le numéro sans frais **1-866-271-1207**. On vous demandera d'entrer votre numéro de contrôle à 13 chiffres imprimé au-dessous de vos nom et adresse pré-imprimés. Le service de vote par téléphone n'est pas offert le jour même de l'assemblée et vous ne pouvez nommer comme fondé de pouvoir une autre personne que les candidats de la direction nommés dans le formulaire de procuration lorsque vous votez par téléphone.

**Par Internet :** Pour voter par Internet, allez au [www.eproxyvoting.com/norbord](http://www.eproxyvoting.com/norbord) et suivez les directives données sur le site Web, avant le jour de l'assemblée.

**Par la poste ou par télécopieur :** Veuillez remplir et retourner le présent formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin ou à l'adresse suivante : Compagnie Trust CIBC Mellon, à l'attention du service des procurations, C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1 ou par télécopieur au **416-368-2502**.

La présente procuration ne sera valide et les droits qu'elle confère ou les droits de vote afférents aux actions qu'elle représente ne pourront être exercés que si elle a été dûment remplie conformément aux présentes et transmise selon l'une des options susmentionnées au plus tard à 10 h (heure de Toronto) le mardi 28 avril 2009, et en cas de report ou d'ajournement de l'assemblée, au moins 24 heures avant l'ouverture de l'assemblée reportée ou de la reprise de l'assemblée ajournée.